

Discrétoire sortant, avec ou sans la participation du Directeur ou du Visiteur (1).

Ces quelques renseignements suffisent à notre but, puisque nous ne voulons ici traiter que les points qui regardent la vitalité de la Fraternité par l'influence de son Discrétoire ; les élections comme les fonctions particulières de chacun des membres du Discrétoire pouvant former le sujet d'études spéciales.

Le *Manuel*, au chap. iv, § iv, et le *Discrétoire* du P. Eugène D'oisy, xi^e leçon, donneront les détails complémentaires à ceux qui désireraient les relire.

Ajoutons cependant que le mandat du Discrétoire dure trois ans ; et que s'il est bon de ne pas laisser toujours le pouvoir aux mêmes mains, il est prudent aussi de ne point paralyser l'action du Discrétoire par un renouvellement radical trop fréquent ; l'initiation périodique de membres nouveaux, l'introduction d'énergies et de bonnes volontés nouvelles, ne peuvent au contraire que favoriser la vitalité et le progrès.

V.-M.



L'Époque de Saint François

COMME de nos jours, le monde alors était divisé en deux camps numériquement bien inégaux. D'un côté le petit nombre de ceux qui jouissaient de la vie et qui consacraient en fêtes, en chasses, en partis de plaisirs et en batailles une existence stérile et néfaste.

De l'autre, l'immense multitude des serfs, des manants, labou-

(1) Pour prévenir certaines objections, nous ne faisons pas difficulté d'admettre que chaque système présente des avantages et des inconvénients. C'est pourquoi nous renvoyons aux *manuels*, sans prétendre donner tous les modes en usage, ni les plus pratiques, ni vouloir imposer nos vues. Le seul point important c'est la vitalité de la Fraternité qui s'obtiendra d'autant mieux qu'un Discrétoire actif la représentera fidèlement.